

**L'OIBT et ses partenaires étudient des moyens de réduire les pratiques illégales dans le transport du bois**

**D**EPUIS un certain temps, les membres de l'OIBT et d'autres parties prenantes se préoccupent des questions de légalité dans le commerce mondial du bois. En juillet 2004, lors d'une réunion entre le Groupe consultatif sur le commerce et le Groupe de la société civile de l'Organisation, il a été recommandé que l'OIBT convoque une conférence internationale sur le transport des produits ligneux, à laquelle participeraient les représentants d'institutions financières, d'administrations douanières et des secteurs des expéditions et des transports, dans l'intention de cerner les faiblesses qui ont laissé se développer le commerce illégal du bois.

En juillet 2006, une consultation de portée restreinte pour un examen préliminaire de la question par les représentants des principaux acteurs du commerce des bois tropicaux (*voir l'encadré*) s'est tenue dans les "Cabinet War Rooms" (anciennes salles de l'Etat-major) à Londres (Angleterre). Cette consultation de deux jours a exploré les nombreuses complexités liées au transport maritime des bois tropicaux en vue de préparer une plus grande conférence internationale sur la question. Sur la base de cette réunion, le Secrétariat de l'OIBT établira un projet de mandat pour la poursuite de ces travaux et le programme provisoire d'une conférence internationale sur le transport des bois, en vue de les soumettre au Comité de l'industrie forestière de l'OIBT à sa session de novembre 2006.

**... le terme "illégalité" appliqué au secteur forestier donne lieu à de nombreuses interprétations et certains pays importateurs n'ont aucune base ou cadre juridique leur permettant de considérer comme un délit l'importation de produits issus d'une "production illégale"**

Les exposés présentés durant cette réunion de deux jours étaient axés sur le transport maritime international des produits de bois tropicaux et portaient sur trois questions fondamentales:

- Quelles sont les complexités de l'expédition des bois tropicaux, des pays producteurs aux pays consommateurs?



**Chargement précieux:** navire chargé de grumes de Papouasie-Nouvelle-Guinée à destination de la Chine.  
*Photo: Jay Directo/AFP/Getty Images*

- Quelles sont les déficiences qui ont facilité les expéditions de bois tropicaux issus d'une production illégale?
- Quelles sont les mesures internationales à prendre pour garantir la légalité des expéditions?

Les participants à la réunion ont également été invités à formuler, pour examen par l'OIBT et par d'autres organisations, des recommandations qui contribueraient à réduire les illégalités liées aux échanges de bois tropicaux.

Une partie du débat portait essentiellement sur l'évolution des tendances dans les domaines du transport et des échanges de bois tropicaux, y compris la conteneurisation des bois, le commerce croissant des produits de transformation en bois, ainsi que sur les questions liées à la filière de responsabilité et à la certification. Il a également été admis que le terme "illégalité" appliqué au secteur forestier donnait lieu à de nombreuses interprétations et que certains pays importateurs

n'avaient aucune base ou cadre juridique leur permettant de considérer comme un délit l'importation de produits issus d'une "production illégale".

Les participants ont demandé des éclaircissements sur la question des documents et des procédures d'expédition. En particulier, ils ont cherché à savoir qui était chargé (expéditeurs, négociants ou clients) de vérifier l'exactitude, l'authenticité et la légalité des documents d'expédition, à savoir, entre autres, les connaissements, les certificats d'origine, les listes de paquets et les descriptions des marchandises. Plusieurs questions leur échappaient: par exemple, que se passe-t-il lorsqu'un connaissement est changé au cours du transport du bois dans les eaux internationales; quel est le pays dont les lois et les procédures sont applicables; et comment les arrangements de commerce électronique peuvent-ils aider à préparer les documents d'expédition et à prévenir les fraudes? Les participants ont également demandé des explications sur le rôle des banques dans le processus, sur la façon de prévoir des incitations pour les "bons joueurs", ainsi que sur d'autres questions telles que la délivrance de permis, la chaîne de responsabilité, la discipline interne et les codes déontologiques des organismes concernant les achats responsables de bois.



Photo: M. Adams/ITTO

## Renforcement des capacités

Les participants ont examiné le besoin de renforcement des capacités et de sensibilisation pour améliorer l'application des lois. Ils ont suggéré que les mesures en ce sens s'appliqueraient surtout au niveau national, de sorte que les organismes gouvernementaux des pays exportateurs et importateurs puissent veiller au respect de la loi et de la légalité ainsi que garantir l'authenticité des documents et des procédures d'expédition. L'attention a également été appelée sur le rôle des pays importateurs, lesquels pourraient être plus anticipatifs, par exemple en s'assurant que leurs services douaniers contrôlent la légalité des documents. Les participants ont aussi parlé de l'impact et du rôle des initiatives continues et naissantes engagées pour la répression des fraudes, comme celle de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les processus sur l'application des lois forestières et la gouvernance, les accords volontaires de partenariat, du Groupe G8 des nations industrialisées et les politiques nationales sur les achats publics (voir l'article de la page 9), ainsi que les législations et initiatives spéciales de pays producteurs comme celles définies dans le document du BRIK (Bureau indonésien de revitalisation de l'industrie forestière).

S'agissant de la préparation du mandat pour une conférence internationale, y compris son projet d'ordre du jour, les participants à la réunion ont formulé plusieurs recommandations adressées à l'OIBT pour examen. L'OIBT devrait:

- intensifier la collaboration avec l'Organisation maritime internationale au sujet des documents d'expédition ou sur d'autres questions connexes importantes;
- envisager un futur travail d'orientation sur les questions douanières et le renforcement des capacités;
- consolider la coopération régionale;
- envisager de mettre en place un système permettant de réduire au minimum la contrebande (par ex. avis préalables d'exportation);
- engager un dialogue avec les banquiers, les armateurs et les compagnies maritimes; et
- envisager de rassembler des informations sur les documents requis pour les expéditions de bois tropicaux.

Pour un complément d'information contacter: Lauren Flejzor, Division de l'industrie forestière, OIBT; flejzor@itto.or.jp

## Liste des participants

Les organismes, agences et gouvernements suivants étaient représentés à l'atelier:

**Ang & Partners** – Cabinet juridique spécialiste des questions maritimes et des transports;

**APKINDO** – Association indonésienne des panneaux en bois;

**Arpeni Pratama Ocean Ligne** – Compagnie maritime indonésienne;

**Bureau maritime international** – Bureau de la Chambre de commerce internationale chargé de la lutte contre la criminalité liée au commerce et au transport maritime;

**Chatham House**, également connue sous le nom de **Royal Institute of International Affairs** – Groupe d'experts chargé d'analyser et de faire mieux comprendre les grands problèmes internationaux et l'actualité;

**Danzer** – Groupe de compagnies intéressées dans le commerce de bois;

**Environmental Investigation Agency** – Organisation non gouvernementale de protection de l'environnement;

**Groupe consultatif de la société civile constitué par l'OIBT** – Groupe d'organismes de la société civile, chargé de donner des avis au Conseil international des bois tropicaux;

**Groupe consultatif sur le commerce constitué par l'OIBT** – Groupe d'organismes associés au commerce du bois, chargé de donner des avis au Conseil international des bois tropicaux;

**HMRC** – Département du gouvernement britannique chargé des questions douanières et fiscales;

**Malaysian Timber Council** – Initiative de l'industrie malaisienne des bois chargée de promouvoir le développement de l'industrie à base de bois en Malaisie;

**Ministère de l'environnement et des forêts** – Ministère du Gouvernement indien;

**Organisation maritime internationale** – Institution spécialisée des Nations Unies chargée d'améliorer la sécurité maritime et d'autres questions techniques relatives aux navires engagés dans le commerce international;

**Secrétariat de l'OIBT;**

**Section commerciale de l'ambassade du Brésil à Londres;**

**TRAFFIC International** – Réseau de surveillance du commerce d'espèces de faune;

**UK Timber Trade Federation** – Fédération représentant les intérêts de l'industrie britannique des bois et produits ligneux; et

**UK Chamber of Shipping, au nom de la Conférence maritime internationale et baltique (BIMCO)** – Association regroupant plus de 2550 compagnies maritimes.